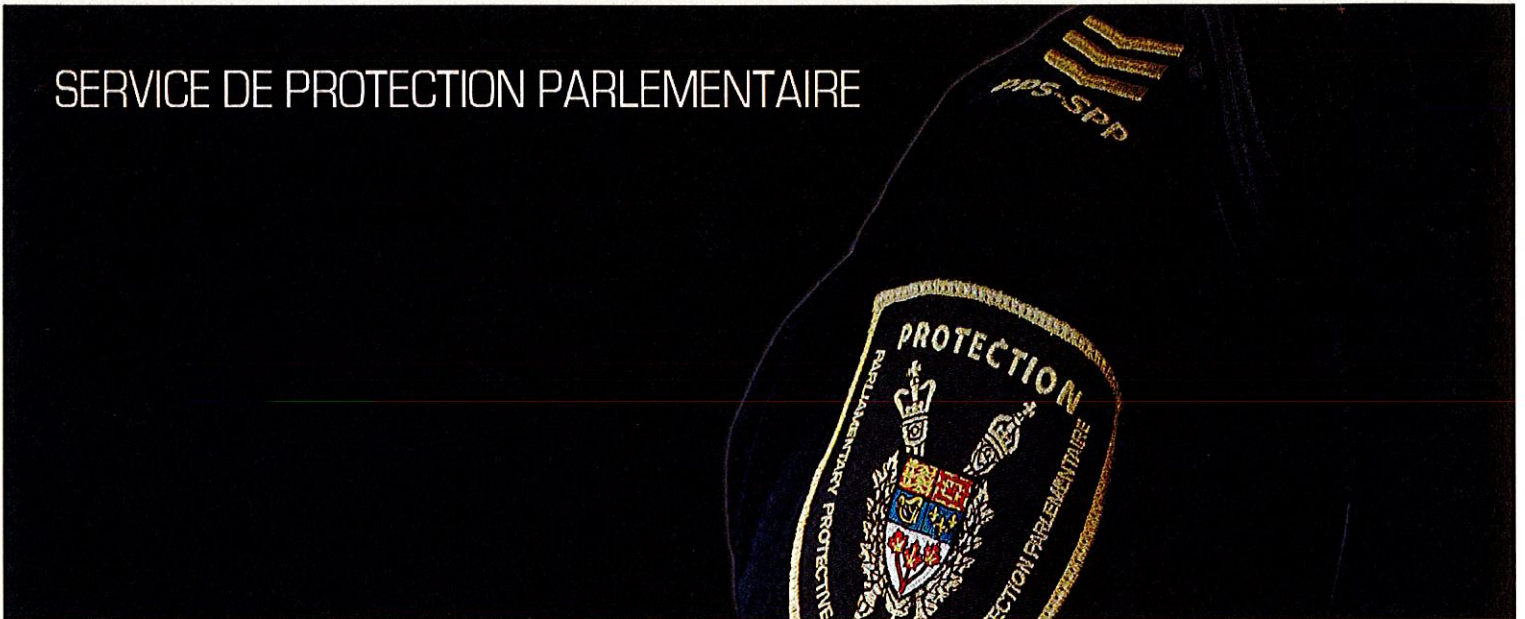




Parliamentary Protective Service
Service de protection parlementaire
Canada

ÉTATS FINANCIERS

SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE



POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2017

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants	4
État de la situation financière	6
État des résultats et de la situation financière nette	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes aux États financiers	10



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction du Service de protection parlementaire est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec les présents États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et recourt à des pratiques de contrôle interne et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs du Service de protection parlementaire, et que les opérations sont menées en fonction des politiques en vigueur et des exigences législatives.

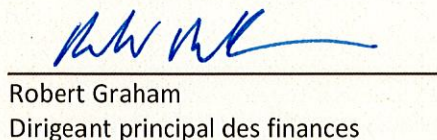
La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant la répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Service de protection parlementaire.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants mandatés par le Service de protection parlementaire.

Au nom du Service de protection parlementaire,



Jane MacLachy
Directrice, Service de Protection Parlementaire



Robert Graham
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
en ce 30^e jour de novembre 2017



Rapport des auditeurs indépendants

Au président du Sénat, au président de la Chambre des communes et du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la direction du Service de protection parlementaire, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2017 et 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la direction du Service de protection parlementaire au 31 mars 2017 et 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017, selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

(date)

Ottawa, Canada



État de la situation financière

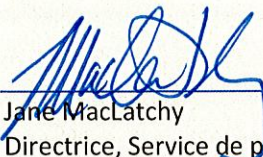
Au 31 mars


<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (<i>note 4</i>)	21 792	2 339
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 447	1 114
Avantages sociaux des employés (<i>note 5</i>)	1 286	1 494
<i>Total des passifs</i>	24 525	4 947
Actifs financiers		
Somme à recevoir du Trésor	20 475	-
Débiteurs (<i>note 6</i>)	992	182
Avances (<i>note 7</i>)	30	-
<i>Total des actifs financiers</i>	21 497	182
Dette nette	3 028	4 765
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	106	95
Stocks aux fins d'utilisation	1 676	755
Immobilisations corporelles (<i>note 8</i>)	1 266	577
<i>Total des actifs non financiers</i>	3 048	1 427
Situation financière nette	20	(3 338)

Obligations contractuelles (*note 9*)

Passif éventuel (*note 10*)

Approuvé par:


Jane MacLatchy
Directrice, Service de protection parlementaire


Robert Graham
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
en ce 30^e jour de novembre 2017

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget <i>(note 11)</i>	2017
Dépenses		
Fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	44 982	45 819
Services professionnels et spéciaux	19 424	19 193
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	3 757	643
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 795	799
Réparations et entretien	452	170
Transport et communications	450	144
Locations	416	113
Installations	391	391
Information	250	32
Amortissement des immobilisations corporelles	68	68
Autres	-	62
Total des charges	72 985	67 434
Revenus		
Autres	9	9
Total des revenus	9	9
Coût de fonctionnement net	72 976	67 425
Financement et transferts		
Encaisse nette fournie par le Trésor	-	(46 294)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	(20 475)
Services reçus gratuitement <i>(note 13 (a))</i>	-	(3 783)
Transfert net provenant d'entités du gouvernement fédéral	-	(231)
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	-	(3 358)
Situation financière nette – début de l'exercice	-	(3 338)
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	20

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(3 358)
Variation due aux immobilisations corporelles	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	526
Amortissement des immobilisations corporelles	(68)
Transfert d'immobilisations corporelles provenant de ministères fédéraux (ou entités parlementaires)	231
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	689
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	921
Variation due aux charges payées d'avance	11
Diminution nette de la dette nette	(1 737)
Dette nette – début de l'exercice	4 765
Dette nette – fin de l'exercice	3 028

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

2017

Activités de fonctionnement	
Coût de fonctionnement net	67 425
Postes sans incidence sur la trésorerie	
Services reçus gratuitement (note 13 (a))	(3 783)
Amortissement des immobilisations corporelles	(68)
Variations de l'État de la situation financière	
Augmentation des débiteurs	810
Augmentation des avances	30
Augmentation des charges payées d'avance (note 14)	11
Augmentation des stocks	921
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(19 453)
Diminution des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(333)
Diminution des avantages sociaux des employés	208
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	45 768
Activités d'investissement en immobilisations	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	526
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	526
Encaisse nette fournie par le Trésor	46 294

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

Le **Service de protection parlementaire** est une institution autonome constituée le 23 juin 2015 par sanction royale du projet de loi C-59, Loi no1 sur le plan d'action économique de 2015. Le Service de protection parlementaire réunit en une seule unité les anciens services de sécurité du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que l'Unité de sécurité de la Colline parlementaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Le Service de protection parlementaire est dirigé par le Directeur et relève du Sénat, de la Chambre des communes et de la Gendarmerie royale du Canada. Pour les questions stratégiques et administratives liées aux services de sécurité dans la Cité parlementaire, le Service de protection parlementaire relève des présidents du Sénat et de la Chambre des communes. Pour les questions opérationnelles, le directeur relève du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada par l'entremise du commandant de la division nationale.

Le Service de protection parlementaire s'occupe de la sécurité physique dans toute la Cité parlementaire ainsi que sur les terrains de la Colline du Parlement. Le Service de protection parlementaire joue un rôle de premier plan dans la protection des parlementaires, des employés et des visiteurs de la Cité parlementaire. Le Service de protection parlementaire s'adapte à l'évolution des besoins et prend en charge les opérations de protection, la scanographie et le contrôle des accès, la protection du périmètre, la surveillance des alarmes, les communications opérationnelles ainsi que les cérémonies. Outre ces responsabilités, le Service de protection parlementaire travaille de près avec divers partenaires pour coordonner les activités de sécurité et de sûreté dans l'ensemble de la Cité parlementaire. Parmi ses principaux partenaires se trouvent la Direction de la Sécurité institutionnelle du Sénat, le Bureau de la sécurité institutionnelle de la Chambre des communes, la Division nationale de la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police d'Ottawa.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

Le Service de protection parlementaire est financé au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Service de protection parlementaire ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

Le Service de protection parlementaire a pour cadre de fonctionnement le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Service de protection parlementaire est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Service de protection parlementaire sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor correspond à la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Service de protection parlementaire a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser.

(f) Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les uniformes et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Le Service de protection parlementaire n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail
Équipement loué	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis conformément aux conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi à partir des niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et du nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations du Service de protection parlementaire qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ prévues dans de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils fournissent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Conformément aux conventions collectives négociées avec certains groupes d'employés et aux changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, il n'est plus possible depuis 2012 d'accumuler des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des indemnités accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des indemnités à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines gagnées par l'employé et de son salaire au 31 mars.

iii. Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Service de protection parlementaire au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du Service de protection parlementaire relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Service de protection parlementaire n'est pas tenu de verser des cotisations d'équilibre pour combler tout déficit actuariel du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de frais reliés à des événements spécifiques durant lesquels le Service de protection parlementaire doit assurer une sécurité accrue du personnel. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

(m) Incertitude liée à la mesure

Pour préparer les présents États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public la direction doit établir des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation de ses États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le financement du Service de protection parlementaire provient principalement d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes dans l'État des résultats et de la Situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats nets du Service de protection parlementaire diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des autorisations parlementaires ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017
Coût de fonctionnement net	67 425
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>	
Services reçus gratuitement (note 13 (a))	(3 783)
Amortissement des immobilisations corporelles	(68)
Avantages sociaux des employés	208
Remboursement de charges d'exercices précédents	24
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(333)
Autres	(226)
	(4 178)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>	
Achats d'immobilisations corporelles	526
Achats de stocks	921
Charges payées d'avance	34
Autres	52
	1 533
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	64 780



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017
Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	65 150
Montants législatifs	5 181
	70 331
Moins :	
Inutilisées – fonctionnement	(5 551)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	64 780

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Créditeurs – entités externes	1 038	228
Créditeurs – entités du gouvernement fédéral	17 525	433
	18 563	661
Charges à payer	3 229	1 678
Total des crédoiteurs et des charges à payer	21 792	2 339



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

Indemnités de départ des employés

Le Service de protection parlementaire verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017
Obligations au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	1 494
Changement au passif pour l'exercice	(100)
Prestations versées pendant l'exercice	(108)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	1 286

6. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017
Débiteurs – entités du gouvernement fédéral	822
Débiteurs – entités externes	170
Total des débiteurs	992

7. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017
Avances de salaires	30
Total des avances	30



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût			Amortissement cumulé		Valeur comptable nette		
	31 mars 2016	Acquisitions et ajustements	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs d'AMG	31 mars 2016	Amortissement et ajustements 31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017
Matériel et infrastructure informatiques	19	-	-	-	19	-	-	-
Logiciels	-	-	-	-	-	-	-	-
Machinerie et équipement	896	-	(3)	951	1 844	68	717	1 104
Véhicules	-	223	-	-	223	-	-	223
Autre équipement	-	-	-	-	-	-	-	-
Améliorations locatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs en développement	-	303	-	-	303	-	-	303
Total partiel	915	526	(3)	951	2 389	68	717	1 123
Équipement loué	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	915	526	(3)	951	2 389	68	717	1 123



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Service de protection parlementaire peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles le Service de protection parlementaire sera tenu d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services seront rendus. Le Service de protection parlementaire a estimé qu'il n'y a aucune obligation contractuelle qui doit être présentée dans ces États financiers.

10. Passif éventuel

En date du 31 mars 2017, des demandes de remboursement ont été présentées ou pourrait être présentées auprès du Service de protection parlementaire, en particulier, plusieurs demandes de remboursement reliées à des procédures de grief sont ou seront renvoyées en arbitrage par l'Office fédéral des relations de travail et de l'emploi. La probabilité d'obligations financières importantes est faible et ne peut être déterminée pour le moment.

11. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés en fonction de la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des présents états financiers. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapports.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Prestations de retraite des employés

Les employés du Service de protection parlementaire participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le Service de protection parlementaire versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par le Service de protection parlementaire, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 3 609 563\$.

La responsabilité du Service de protection parlementaire en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Opérations entre apparentés

Selon le principe de propriété commune, le Service de protection parlementaire est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Service de protection parlementaire effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités d'affaires normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, le Service de protection parlementaire a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette du Service de protection parlementaire :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017
Services publics et Approvisionnement Canada – installations	391
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les primes d'assurance	3 392
Total des services reçus gratuitement	3 783

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et d'exécution économique des programmes destinés public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes de services communs qui fournissent gratuitement des services particuliers à tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette du Service de protection parlementaire.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017
Charges – ministères et organismes du gouvernement fédéral	26 752



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Effets comptables d'une réorganisation gouvernementale

Le Service de protection parlementaire a été créé le 23 juin 2015, mais le transfert du solde d'ouverture des actifs et des dettes a eu lieu le 31 mars 2016. Les chiffres comparatifs de 2016 présentés dans l'état de la situation financière représentent les actifs et les passifs transférés au Service de protection parlementaire par le Sénat, la Chambre des communes et la Gendarmerie royale du Canada.

